



INSTRUCTIONS D'UTILISATION DU BADGE ET DE L'HABILITATION

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 : MODALITES DE COMMANDE	4
ARTICLE 2 : DUREE DE VALIDITE	4
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU BADGE	5
ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'HABILITATION DU BADGE	5
ARTICLE 5 : PERTE OU VOL.....	6
ARTICLE 6 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES A L'INITIATIVE DE COVAGE.....	6
ARTICLE 7 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES A L'INITIATIVE DE COVAGE.....	7
ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DU CLIENT.....	7
ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES.....	8
ARTICLE 10 : DETERIORATIONS ET PRECAUTIONS D'UTILISATION DU BADGE.....	9
ARTICLE 11 : APPLICATION DES INSTRUCTIONS D'UTILISATION	9
ANNEXE – LISTE DES SITES	Erreur ! Signet non défini.

PREAMBULE

Dans le cadre d'un système de sécurisation des accès à certains sites mis en œuvre par COVAGE, un badge comportant les droits d'accès associés est délivré aux Clients et sous-traitants intervenants qui en font la demande à COVAGE pour les besoins liés à la réalisation leurs activités sur un ou plusieurs des site(s) sécurisés. Une liste des sites concernés par la prestation COVAGE figure en annexe des présentes.

Ce dispositif est proposé par COVAGE au titre des conditions d'accès aux Locaux d'hébergement mutualisé.

Les présentes Instructions d'utilisation du badge et de l'habilitation s'appliquent dès lors qu'une entreprise entend bénéficier d'un badge et d'une habilitation par COVAGE. A ce titre, le client reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage, pour son propre compte, celui de son personnel et de ses sous-traitants, à faire respecter les Instructions d'utilisation.

ARTICLE 1 : MODALITES DE COMMANDE

La délivrance d'un badge COVAGE habilité donne un droit d'accès sécurisé sur un ou plusieurs site(s) désigné(s) par le client au profit exclusif d'une personne nommément identifiée, par le client, lors de sa commande.

Ce badge nominatif est personnel, fabriqué à la demande du client et est délivré sous réserve de traitement et de validation préalable par COVAGE des conditions d'accès demandées. La demande d'accès Client (confection d'un badge et habilitation) pour un site donné doit être faite auprès du NOC de COVAGE (A défaut d'interlocuteur identifié, ou contact connu).

Le client doit adresser un formulaire de demande de badge et d'habilitation renseignant les informations suivantes :

- Nom de la société demanderesse,
- Nombre de badges,
- Nom du(es) site(s) précis,
- Identité des titulaires des badges,
- Date de début et de fin de l'utilisation du badge (durée de validité de l'habilitation),
- Adresse d'expédition des badges.

Le badge sera adressé sous six (6) semaines maximum à l'entreprise demandeuse à compter de la date de réception de la demande de badge et sous réserve de sa complétude.

ARTICLE 2 : DUREE DE VALIDITE

2.1. Sauf durée spécifique précisée par le client à la commande, la durée d'utilisation des droits d'accès découlant de l'habilitation est calée sur la durée du contrat d'utilisation de l'infrastructure conclu avec COVAGE. La durée de validité, et notamment la date de fin validité pourra être imposée par COVAGE.

2.2. Sauf demande de renouvellement formulée par le client dans les 2 mois qui précèdent la fin de validité, les habilitations liées à un badge seront automatiquement supprimées.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DU BADGE

5.1. Seules les personnes habilitées et nommément désignées sont autorisées à utiliser le badge.

5.2. Toute personne autorisée à accéder au site doit pouvoir justifier, par tout moyen approprié, son identité.

5.3. En cas de mauvais fonctionnement avéré du badge ou anomalie des accès, le client doit le signaler au NOC de Covage.

Une ouverture à distance des sites est possible, par le biais d'un appel au NOC de COVAGE (Tél. 0825 00 59 00). Il sera nécessaire de justifier de son identité par tout moyen approprié, et de la raison de la présence sur le site

Si le mauvais fonctionnement du badge ne résulte pas d'une utilisation inappropriée par le client, un nouveau badge portant les habilitations demandées sera confectionné et transmis au client, sous 6 semaines, à compter de la réception de la demande.

5.4. Toute utilisation frauduleuse du badge (falsification ou contrefaçon), constatée lors d'un contrôle, entraîne la résiliation immédiate et le retrait dudit badge, sans préjudice de poursuites judiciaires éventuelles.

5.5. Toute utilisation irrégulière du badge par une personne autre que celle identifiée, constatée lors d'un contrôle, entraîne le retrait immédiat et l'annulation des droits d'accès du client ainsi qu'une information au client concernée, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'HABILITATION DU BADGE

Le client doit s'adresser au NOC de COVAGE (A défaut d'interlocuteur identifié, ou contact connu) pour le traitement de toute demande de modification de l'habilitation à savoir (liste non exhaustive) : changement de site et/ou d'accès, suppression ou rajout d'une ou plusieurs habilitations sur un même badge.

Le client doit préciser la nature de la modification ainsi que la date d'activation souhaitée. La modification sera effective dans le délai de 7 jours à compter de la réception de la demande du client.

ARTICLE 5 : PERTE OU VOL

5.1. Le client doit signaler, au NOC de COVAGE, toute perte ou vol de badge dans des délais brefs.

5.2. L'ancien badge est mis en opposition et s'il est retrouvé, ne doit plus être utilisé par le client titulaire, lequel s'engage à le remettre à COVAGE.

5.3 Le client devra réitérer la procédure décrite à l'article 1er Modalités de commande des présentes instructions d'utilisation pour obtenir un nouveau badge et droits d'accès.

5.4 Des frais de gestion et de création pourront être appliqués au client à hauteur de 50 (cinquante) euros par badge.

ARTICLE 6 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES A L'INITIATIVE DE COVAGE

6.1. Le contrat peut être résilié à la demande du client par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à COVAGE avec préavis d'un (1) mois.

6.2. La résiliation prend effet le premier jour du mois suivant cette demande. La résiliation entraîne la restitution du badge de la part du client à COVAGE.

6.3 En cas de non restitution du badge, des frais pourront être appliqués au client à hauteur de 50 (cinquante) euros par badge.

ARTICLE 7 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES A L'INITIATIVE DE COVAGE

7.1. Le contrat est résilié de plein droit par COVAGE pour les motifs suivants :

- en cas de résiliation du contrat d'utilisation de l'infrastructure entre COVAGE et le client, pour lequel cette prestation est accessoire ;
- en cas de fraude établie dans l'utilisation du badge ;
- en cas de manquement par le client à ses obligations au titre de l'accès aux sites sécurisés de COVAGE, et notamment aux présentes instructions d'utilisation.

7.2. Tout utilisateur dont le badge a été résilié doit le restituer à son interlocuteur identifié de COVAGE et ce, dès réception de la notification par COVAGE de la résiliation.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DU CLIENT

Les instructions d'utilisation s'imposent à la fois au client, au salarié du client, ainsi qu'à ses sous-traitants, porteurs du badge. Il revient au client de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour diffuser et faire connaître les instructions d'utilisation du badge et de l'habilitation auprès de son personnel et ses sous-traitants.

Les présentes instructions d'utilisation du badge et de l'habilitation COVAGE sont opposables au client, dès lors qu'il commande et utilise les badges et habilitations COVAGE. Ainsi, le client se porte fort du respect par son personnel et ses sous-traitants des présentes instructions d'utilisation du badge et de l'habilitation COVAGE. Le client répond des dommages causés à COVAGE ou à un tiers résultant d'une utilisation non conforme ou irrégulière du badge ou de l'habilitation par son personnel et ses sous-traitants.

Par conséquent, en cas de recours ou action exercés par un tiers à l'encontre de COVAGE ou de ses prestataires, COVAGE se réserve le droit de se retourner contre le client défaillant pour les dommages résultant d'une utilisation non conforme ou irrégulière du badge ou de l'habilitation par le personnel et les sous-traitants du client ou d'un manquement de leur part aux dispositions des présentes instructions d'utilisation du badge et de l'habilitation COVAGE. En outre, le client s'engage à garantir à COVAGE, son personnel et son assureur contre toute action et réclamation qui pourrait

être exercée à son encontre et par quelque personne que ce soit, résultant de la mauvaise utilisation du badge et de l'habilitation par le client, son personnel et ses sous-traitants.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. Le client peut contacter le NOC COVAGE pour toute question relative au suivi et à l'exécution du contrat de fourniture et/ou de l'utilisation du badge et de l'habilitation.

9.2. Devoir de transparence à l'égard des personnes recensées

Pour les besoins de la délivrance d'un badge et d'un accès associé au système informatique COVAGE, Le NOC de COVAGE est amenée à collecter, et à traiter les catégories de données suivantes concernant le client et/ou son personnel (ou sous-traitants) :

- Identité du personnel (ou sous-traitants) du client titulaire d'un badge,

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion des droits d'accès COVAGE. Les données relatives aux déplacements du personnel (ou sous-traitants) du client sont nécessairement et obligatoirement recueillies lors du passage et validation du badge et font l'objet d'un traitement dont la finalité est la gestion de ces données, notamment pour la détection de la fraude.

Le client reconnaît avoir été informé et accepte que les données soient communiquées à des fins de gestion du suivi des habilitations au NOC de COVAGE.

9.3. Toute personne, justifiant de son identité, dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux données le concernant.

Pour exercer ces droits, les demandes doivent être adressées à :

NOC COVAGE 30 Avenue Edouard Belin 92500 RUEIL-MALMAISON

ARTICLE 10 : DETERIORATIONS ET PRECAUTIONS D'UTILISATION DU BADGE

Afin de préserver l'intégrité du support des droits d'accès délivrés et les fonctions du badge, le personnel du client titulaire et utilisateur du badge ne doit pas soumettre le badge à des torsions, pliages, découpages, à de hautes ou basses températures, à des effets électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié au bon fonctionnement du badge.

ARTICLE 11 : APPLICATION DES INSTRUCTIONS D'UTILISATION

COVAGE se réserve le droit de faire évoluer les présentes instructions d'utilisation. Dans ce cas, les nouvelles instructions d'utilisation seront portées à la connaissance du client par voie de lettre recommandée avec accusé de réception ou, éventuellement, lors d'une notification, en tant qu'annexe au Document de référence.